

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONS

De la Commune de SAINT MARSAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 066-216601831-20250412-2025_12-DE

SLOW

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 6

Séance du 12 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq et le douze avril à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : CHANTREL Magali a donné procuration à BONNEFOY Daniel
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Date de la convocation :
03 avril 2025

Délibération n°2025-12 :
Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Après examen de cet état, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** les taux pour l'année 2025 à :
36,25 % pour la taxe foncière du bâti
109,14 % pour la taxe foncière du non bâti
10,73 % pour la taxe d'habitation

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture



Le Maire
Guy METIVIER